



Succession et droit

Par Tonino1978

Bonjour, je me permets de vous déranger un instant car nous sommes confrontés à des soucis suite au décès de mon père.

Mon père est arrivé en 1970, il a rencontré une femme qui était enceinte, mon père l'a reconnu comme son fils Manuel. Ensuite il a eu avec Catherine.

Puis a rencontré ma mère et il a eu mes deux sœurs (Sylvia et Laetitia) et moi même Antonio.

Puis il a eu une fille qu'il n'a pas reconnue.

Il est décédé le 23/05 et il avait pris une assurance vie pour Catherine et Manuel et une autre au nom de Aurore.

Mon père nous avait dit à tous que cet argent serait destiné au paiement des obsèques.

Donc les problèmes rencontrés sont:

Mon père avait un box dans lequel il stockait tous ses biens depuis plusieurs années et mes sœurs Catherine, Aurore et Manuel vont vider le box sans notre présence ni notre accord.
Quels sont nos recours ?

Enfin, mes sœurs ne veulent utiliser les assurances vies pour payer les obsèques et nous demandent de payer notre part aux pompes funèbres.

Nous avons été totalement mis de côté car nous habitons loin.

Merci pour vos réponses

Cordialement
Antonio

Par Isadore

Bonjour,

Sauf si la clause de l'assurance-vie le prévoit explicitement, les bénéficiaires sont libres de ne pas utiliser cet argent pour ses obsèques.

Les obsèques sont alors une dette de la succession (les assurances-vie sont hors succession). Si le défunt n'a pas laissé assez de biens pour payer cette dette, chaque enfant doit payer sa part.

Je ne sais pas qui est Aurore, mais si c'est la fille qui n'a pas été reconnue (ni adoptée), elle n'est juridiquement pas la fille de votre père (et n'est donc pas héritière).

Vous dites que le box va être vidé par certains héritiers, c'est leur droit s'ils ne font rien disparaître. Le mieux est de prendre des dispositions pour faire réaliser un inventaire par un commissaire de justice ou d'assister au déménagement. Si vous ne pouvez vous déplacer, vous pouvez mandater la personne de votre choix pour vous représenter (par exemple le commissaire de justice).

Par Tonino1978

Bonjour,

Je vous remercie pour vos réponses. C'est très gentil à vous .
Antonio